

PROCES - VERBAL

=====

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le MARDI 12 MARS 2024 à 18 heures
Hôtel Communautaire – 110, rue des Moulins - FORBACH

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

M. PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD) – MM. SCHOULLER – JOCHUM (BETTING) – M. MAACHE (COCHEREN) - Mme MALINI – M. PRODOHL (FOLKLING) – M. SPRENGER (FORBACH) – M. DINE (FREYMING-MERLEBACH) – M. DRUT (MACHEREN) – MM. MUSCARI – PEDROTTI (MORSBACH) – MM. BINTZ et VERRI (ROSBRUCK) - M. GAUDIG (SAINT-AVOLD)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. APPEL (BENING-LES-SAINT-AVOLD)
Mme NOWAK (FORBACH)
Procuration M. SPRENGER
Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH)
Procuration M. DINE
M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)
M. KREVL (HOMBOURG-HAUT)
Mme MARTINEZ (MACHEREN)
M. KOENIG (PETITE-ROSSELLE)
Procuration M. MARTIN
M. KAISER (PETITE-ROSSELLE)
Procuration M. SCHOULLER
M. HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD)
Procuration M. GAUDIG

Assistent en outre : M. TELATIN - SIEAR
Mme DUTERTRE – SIEAR
Mme DRUI – SIEAR

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2023
2. Compte Administratif 2023
3. Compte de Gestion 2023
4. Contribution des Intercommunalités pour l'exercice 2024
5. Programme prévisionnel des travaux 2024
6. Budget Primitif 2024
7. Programme de renaturation Rosselle 2 – Point d'étape
8. Etude diagnostic du Bruchgraben – Point d'étape
9. Divers

°
° °

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

°
° °

2. Compte Administratif 2023

Le Comité Syndical est appelé à vérifier le Compte Administratif du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle pour l'exercice 2023.

La présidence de la séance est assurée par Monsieur Antoine SPRENGER, Doyen d'Age.

Le Président du Syndicat a assisté à la délibération, mais s'est retiré au moment du vote.

Le résultat du Compte Administratif pour l'exercice 2023 peut se résumer ainsi :

LIBELLES	SECTIONS		TOTAUX
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	293 017,78 €	319 082,48 €	612 100,26 €
Dépenses de l'exercice	161 364,03 €	273 141,31 €	434 505,34 €
Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent reporté	549 723,34 €	281 083,41 €	830 806,75 €
Excédent de clôture	681 377,09 €	327 024,58 €	1 008 401,67 €
Déficit de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Crédits reportés (Dép)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser (Rec)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent réel de clôture	681 377,09 €	327 024,58 €	1 008 401,67 €

Le Comité Syndical
décide

- d'arrêter le Compte Administratif du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle pour l'exercice 2023 aux chiffres figurant au tableau indiqué ci-dessus
- d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :
* **327 024,58 €** au Compte 002 de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité. M. MARTIN ne prend pas part au vote.

°
° °

3. Compte de gestion 2023

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par la Chef de Service de Gestion Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Chef de Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de Recettes et de Dépenses sont régulières ;

Délibère :

1° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

RESULTAT D'EXECUTION 2023					
Subdivisions	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Opérations de l'exercice		Résultat de clôture
			Titres émis	Mandats émis	
Investissement	549 723,34 €	---	293 017,78 €	161 364,03 €	681 377,09 €
Fonctionnement	281 083,41 €	---	319 082,48 €	273 141,31 €	327 024,58 €
TOTAL	830 806,75 €	---	612 100,26 €	434 505,34 €	1 008 401,67 €

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

■ Total des soldes repris au début de la gestion	:	néant
■ Total des opérations constatées au cours de la gestion	:	néant
■ Total des soldes à la clôture de la gestion	:	néant

3° Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par la Chef de Service de Gestion Comptable n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
°

4. Contribution des Intercommunalités pour l'exercice 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, la population à prendre en compte dans le cadre de la participation des intercommunalités membres s'élève à :

INTERCOMMUNALITE	POPULATION	CONTRIBUTION (en Euros)
FORBACH	35 946 habitants	143 784 €
FREYMING-MERLEBACH	21 506 habitants	86 024 €
SAINT-AVOLD	18 209 habitants	72 836 €
TOTAL	75 661 habitants	302 644 €

Le Comité Syndical
décide

- de fixer la participation des intercommunalités pour 2024 aux chiffres indiqués ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
°

5. Programme prévisionnel des travaux 2024

Dans le cadre de la programmation 2024, il est proposé de retenir la réalisation des travaux suivants :

1. Mission de maîtrise d'œuvre de la Merle (solde)	2 500 €
2. Rosselle 2 Maîtrise d'œuvre	34 000 €
3. Rosselle 2 Rédaction des conventions	13 200 €
4. Rosselle 2 Travaux de renaturation (première tranche)	800 000 €
5. Rosselle 2 Etude Faune- Flore-Habitat	48 000 €
6. Digue de Betting Etude danger pour le classement	88 000 €
7. Digue de Betting Aménagements divers	15 000 €
8. Bruchgraben Etude diagnostic	49 000 €
9. Bruchgraben Passage caméra et analyses sédimentaires	15 000 €
10. Travaux d'entretien courant	120 000 €
11. Interventions ponctuelles	120 000 €
	1 304 700 €

Le Comité Syndical
décide

- d'adopter le programme de travaux 2024
- de faire réaliser les travaux
- d'autoriser le Président, en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ces dossiers ainsi que d'éventuelles décisions de poursuivre
- d'imputer les dépenses sur les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2024 et suivants
- de solliciter le concours financier de L'Etat de la Région Grand EST et du Département

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

6. Budget Primitif 2024

Le Comité Syndical
après avoir entendu l'exposé du Président

décide

- d'adopter le budget pour l'exercice 2024 arrêté aux sommes finales de :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
• Section d'Investissement	1 316 300,00 €	1 316 300,00 €
• Section de Fonctionnement	644 678,58 €	644 678,58 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

7. Programme de renaturation Rosselle 2 – Point d'étape

L'étude diagnostic confiée au BE Artelia en 2018 a établi le bilan des actions déjà engagées et le bilan de la qualité physique du cours d'eau afin de définir les travaux d'amélioration à programmer dans les années à venir.

Par délibération en date du 5 juillet 2022, le SIEAR a confié au BE BEPG une mission de maîtrise d'œuvre pour la définition d'un nouveau programme de renaturation de la Rosselle dit Rosselle 2.

Les premières investigations de terrain ont eu lieu en juillet 2022 afin de déterminer les zones nécessitant un réaménagement susceptible d'améliorer l'éco-morphologie de la rivière.

Une deuxième visite de terrain s'est déroulée le 6 septembre 2022 en présence de l'Agence de l'Eau, de la Région Grand Est et du BE BEPG.

Pour compléter ces investigations un levé topographie de l'ensemble du linéaire de la rivière a été réalisé par le BE TERAMES en avril 2023.

Conformément à ses engagements, le BE BEPG a fait parvenir l'avant-projet au SIEAR le 18 novembre 2022.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les financeurs (l'Agence de l'Eau, la Région Grand Est, la Direction Départementale des Territoires - Police de l'Eau, la DREAL) pour les mises au point techniques et administratives afin de finaliser le Dossier « Loi sur l'eau » et la Déclaration d'Intérêt Général.

Lors de la réunion du 11 mai 2023, il a été demandé au SIEAR de compléter les dossiers Loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général par une étude Faune-Flore-Habitat qui a été précédée par le passage d'un écologue pour avoir une première connaissance du site et des espèces protégées sur les zones de travaux et permettre ainsi un démarrage rapide des travaux sur les zones non impactées par les restrictions faunistiques et floristiques.

Dans ce cadre, une mission a été confiée, après appel d'offres en date du 13 juin 2023, au BE ARCHIMED.

Entre temps, la procédure concernant ce dossier a été perturbée par la suppression de la rubrique 3350 des articles L.214-1 du Code de l'Environnement qui a été réintégrée dans la nomenclature par décret en date du 30 septembre 2023 et permettre l'instruction de ce dossier en mode déclaratif avec un délai d'instruction réduit à 3 mois.

L'étude Faune-Flore-Habitat a été confiée après appel d'offres au BE CARICAIE. Cette étude comprend les éléments suivants : l'analyse de l'ensemble des tronçons FFH, diurne et nocturne sur 2 périodes (avril et juin) avec 2 pêches scientifiques, 2 ADN environnemental, le rapport de synthèse et les réunions. La durée de l'étude est fixée à 18 mois.

Les dossiers Loi sur L'Eau et Déclaration d'intérêt Général ont été envoyés à la DDT en date du 5 février 2024.

La réglementation en vigueur exige qu'une convention soit établie avec chaque riverain de la rivière impacté par les travaux. Dans ce cadre, une convention a été envoyée aux différents propriétaires pour leur préciser les modalités d'intervention du maître d'ouvrage et les engagements de chacune des parties signataires.

Le dossier de consultation des entreprises étant finalisé, une consultation a été lancée en date du 15 janvier 2024 avec remise des plis au 1^{er} mars 2024. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Les dossiers ont été confiés au BE BEPG pour analyse et établissement du rapport pour être présenté à la Commission d'Appel d'Offres.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

DEBATS

M. MARTIN précise que cette opération devrait démarrer durant le 2^{ème} semestre 2024. Il indique également que les dossiers Loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général sont en cours d'instruction.

Ce programme de travaux, contrairement au dossier traité par le SIEAR, nécessite d'avoir des conventions avec les différents propriétaires riverains de la rivière qui définissent les modalités d'intervention de l'entreprise, du maître d'ouvrage et des engagements de chacune des parties signataires.

Par ailleurs, cette opération sera complétée par une étude Faune – Flore – Habitat qui permettra d'affiner les mesures ERC (Eviter – Réduire – Compenser) à mettre en œuvre.

°
° °

8. Etude diagnostic du Bruchgraben - Point d'étape

Par délibération en date du 12 octobre 2023, le SIEAR a décidé d'attribuer, après appel d'offres, le marché relatif à l'étude diagnostic du Bruchgraben au Bureau d'Etudes SINBIO SCOP pour un montant de 49 000 € TTC.

Cette étude comprend quatre phases qui sont les suivantes :

- Phase 1 Recueil des données existantes reconnaissance de terrain
- Phase 2 et 3 Analyse des données et synthèse
- Phase 4 Programme d'actions

Le BE SINBIO SCOP ayant finalisé les phases 1- 2 et 3 de l'étude, il a été demandé à ce dernier de venir présenter le diagnostic.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

DEBATS

M. MARTIN attire l'attention de l'assemblée sur la complexité de ce dossier et précise que lors d'une prochaine réunion, il sera procédé à la présentation de la phase 4 de ce diagnostic qui précisera les aménagements pouvant être réalisés et les coûts afférents.

FIN DE LA SEANCE : 19 H 15

Le Président




Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN